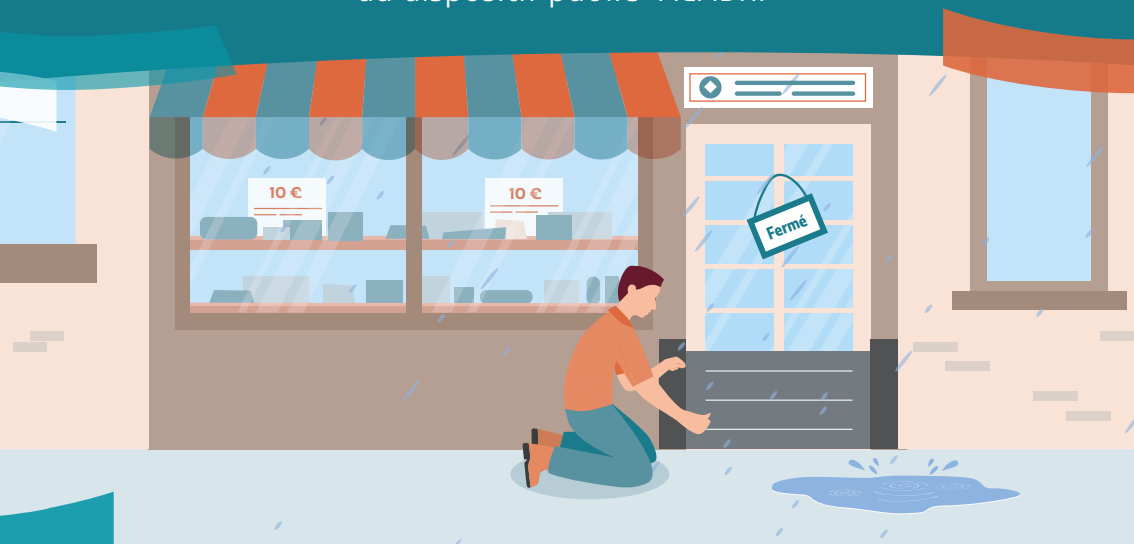


Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?

Mettez vos salariés, clients et votre activité à l'abri en bénéficiant
du dispositif public "ALABRI"



**Notre territoire étant fortement
exposé au risque inondation, l'Établissement
Public de Bassin Vistre Vistrenque
lance le dispositif ALABRI Entreprises !**

Propriétaires, locataires et gestionnaires
d'un local d'activité situé en zone inondable :

- Protégez vos salariés, clients, stocks et matériel
- Évitez l'arrêt d'activité
- Profitez de subventions pour réaliser des aménagements
- Respectez vos obligations réglementaires

Nous contacter

☎ 07 66 38 66 76

@ alabri-entreprises@nimalabri.fr

38 boulevard Gambetta
30000 NIMES

 alabri-entreprises.fr



Entreprises de moins de 20 salariés

Bénéficiez d'un **diagnostic adapté** pour connaître l'exposition de votre activité face aux inondations et les solutions pour la protéger.

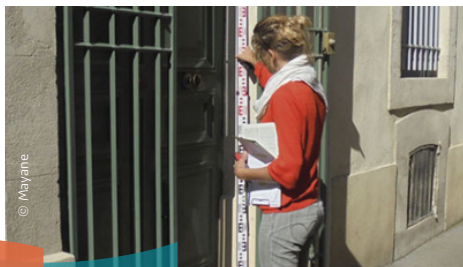


Solutions de protection face aux inondations subventionnées de **40% à 80%** pour les entreprises de moins de 20 salariés

Des démarches simples et un accompagnement personnalisé pour obtenir les financements.

Entreprises de plus de 20 salariés

Bénéficiez d'un **rendez-vous de présentation du risque** et de **conseils adaptés** pour protéger votre activité.



Communes concernées par le dispositif :

Aigues-Vives, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bezouze, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Calvisson, Caveirac, Clarensac, Codognan, Congénies, Générac, Langlade, Le Cailar, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Uchaud, Vauvert, Vergèze, Vestric-et-Candiac.